



SIDEVAM 976

Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES  
VERBAL DES  
DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Séance du 02 août 2020,

**Délibération n ° 14/SIDEVAM976/2020**

**Nombre de Délégués**

En exercice : 34

Présents : 32

Votants : 34

Procurations : 2



**Objet : Election du 2<sup>ème</sup> Vice -Président du SIDEVAM 976**

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

**Etaient Présents :**

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSANI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSANI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3C0

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de  
SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650

Dzoumogné • 02 69 62 07 84 Fax 02 69 62 53

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Mayotte976

réf. - 86 -

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord



### Procurations :

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de

SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07  
84 Fax 02 69 62 53

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ,

Vu la délibération n<sup>o</sup> 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

Mayotte976

*Tél.*

: 86-

### Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 2<sup>ème</sup> Vice-Président

	Nom Prenom	Collectivité d'origine
Un seul candidat	M. Selemani HAMISSI	Communaute des Communes du Nord

### Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3CO



### Résultats du scrutin

Nom re de mem res presents a l'appe n'ayant pas pris au vote	0
Nombre e votants enveloppes eposees)	34
Nom re de su rages dec ares nuls par e bureau (art. L. 66 du co e electoral)	
Nom re de bulletins lancs art. L 65 du code e ectora	
Nombre de suffrages exprimes	34
Majorite abso ue	18

### Proclamation de l'élection du deuxième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur Sélémani HAMISSI a été proclamé deuxième Vice-Président du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de

SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07  
84 Fax 02 69 62 53

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

Fait à Dzoumogné, le 03 août 2020

LE Président du **SIDEVAM 976**,

**M. ABDALLAH Houssamoudine**

---

*Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte*

réf.

-

00

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de

SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07  
84 Fax 02 69 62 53

